

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie B1 engins d'extraction à déplacement séquentiel



Habilitation

Sans niveau spécifique

[Code Certif Info N°106655]

Type de titre / diplôme

Habilitation

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Objectif

Conduire et utiliser un engin de chantier en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 7) que pratiques (de 8 à 10).

S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (11) ou le chargement / déchargement sur porte-engins (12), selon les catégories et options retenues par le candidat :

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
- 2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
- 5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
- 6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).
- 7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les

vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).

- 9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité.
- 10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
- 11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
- 12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin

Autres informations

RNCP

Non

Répertoire spécifique

Fiche n° 5087 > <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5087>

Certificateur

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS)

Valideur

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS)

Pour en savoir plus

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/427258/document/r.482-bd.pdf>

Ce titre remplace

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R372 modifié engins de chantier catégorie 2 engins d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-55811.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2020	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

31717 : Engin chantier

31795 : Sécurité manutention

Groupes formation emploi (GFE)

O : Transport, logistique

Domaine de spécialité (NSF)

230 : Conduite d'engins de chantier

Accessibilité

Formation initiale Formation continue Apprentissage Contrat de pro VAE Demande individuelle

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
328792	05/03/2020	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté du 02/12/1998](#)

Publication : 04/12/1998

Descriptif : Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes

Code NOR : MEST9811274A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MEST9811274A>

[Décret du 02/12/1998](#)

Publication : 03/12/1998

Descriptif : Décret no 98-1084 du 2 décembre 1998 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en oeuvre et aux prescriptions techniques auxquelles est subordonnée l'utilisation des équipements de travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)

Code NOR : MEST9811160D

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MEST9811160D>

[Décision du 28/02/2020](#)

Publication : 02/03/2020

Descriptif : Décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux (février 2020) - Lundi 2 mars 2020 - Suite aux avis conformes de la Commission de certification professionnelle portant sur des demandes d'enregistrement aux répertoires nationaux, avis produits lors de la séance du 28 février 2020, le Directeur général de France compétences a procédé à des décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux. Ces décisions sont publiées sur le site de France compétences et seront ultérieurement publiées au journal officiel de la République française.

URL : https://www.certificationprofessionnelle.fr/sites/default/files/inline-files/AvisFavorableCommissionDu_28Fevrier2020.pdf

Informations mises à jour le 25/06/2020 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-106655.html>